

Mémoire de l'Orchestre symphonique de Longueuil

Portant sur le renouvellement de la politique
culturelle du Gouvernement du Québec

Présenté au Ministère de la Culture et des Communications

Le 5 juillet 2016



Introduction

La musique est un produit culturel qui se distingue des autres. Elle est le soutien indispensable à plusieurs autres formes d'expression artistiques. Elle s'adresse aux émotions et à la nature profonde des gens.

Les concerts de l'Orchestre symphonique de Longueuil (OSDL) sont des lieux de rencontre qui suscitent des échanges, des commentaires et des réflexions. Partout dans la grande région montréalaise nous présentons de grandes œuvres symphoniques – classiques et contemporaines – en compagnie de solistes renommés ou de jeunes au talent prometteur. Notre programmation est le fruit autant d'œuvres qui ont traversé le temps que du travail de compositeurs contemporains qui doivent être autant écoutés que célébrés. C'est notre manière d'honorer les talents d'ici.

À l'OSDL notre façon de voir l'avenir est d'attirer à nos événements musicaux un vaste public et de les surprendre par l'originalité et l'audace de notre programmation. Nous travaillons ardemment à produire des événements innovateurs, qui démocratisent l'accès à la musique symphonique un peu partout dans notre région et auprès de divers publics.

L'OSDL depuis 30 ans :

590 concerts

573 000 spectateurs

600 abonnés par année pour la série Grands concerts

100 000 élèves du primaire et du secondaire atteints par la série Portée pédagogique

5 M\$ en dons recueillis en dix ans par la Fondation de l'OSDL

La plus importante propriété culturelle en Montérégie

Une équipe de 170 bénévoles

Taux de réabonnement de 85 % aux séries de concerts

Un chef dynamique et accessible

Un rayonnement partout en Montérégie en outre par l'implication d'artistes locaux.

L'OSDL est près de son public

Fondé il y a 30 ans, l'OSDL se démarque par le dynamisme de ses productions musicales et même dans la manière particulière avec laquelle il réussit à se soutenir financièrement. Encore jeune et définitivement résolu à atteindre ses objectifs, nous souhaitons aller encore plus loin pour attirer un nombre grandissant de personnes dans nos prestations dans l'agglomération de Longueuil, mais aussi partout en Montérégie.

Il n'y a pas de barrière entre l'OSDL et son public. Nous sommes à l'écoute des demandes et intérêts de nos différents publics et partenaires. Nos assistances élevées et les concerts que nous devons doubler chaque année en font foi. La versatilité avec laquelle nous pouvons adapter nos prestations pour satisfaire différents publics, explique en outre nos succès à vendre nos prestations dans l'entreprise privée.

Notre mandat montérégien nous pose un défi particulier en raison du nombre peu élevé de salles ayant un nombre de sièges suffisant pour que les diffuseurs puissent engagés ne serait-ce qu'un effectif réduit de l'Orchestre. Cet état de fait nous relègue dans des églises ou autres lieux peu propices à offrir au public une prestation agréable et surtout confortable. La concentration des lieux de diffusion musicale de qualité dans la métropole rend notre mission de développement de public, d'éducation et médiation culturelle particulièrement difficile. L'absence de conque acoustique, les scènes de faible dimension sont autant de problèmes qui ont été justifiés par des budgets serrés et le désir de construire des lieux de culture plus près des communautés. Toutefois, ces lieux de culture sont conçus plutôt pour s'adapter aux arts de la scène de manière générale, mais pas spécifiquement pour un orchestre et ses quelque 52 musiciens.

L'OSDL a plusieurs rôles en Montérégie :

- Il assure la diffusion de concerts pour ses différents publics. Tant adultes, qu'adolescents et enfants trouvent leur compte dans les 25 à 30 productions annuelles.
- Il a un partenariat avec trois commissions scolaires, qui vise à soutenir le travail du personnel enseignant dans la formation musicale et à travailler avec eux la rétention de jeunes, qu'ils soient étudiants en musique ou issus d'un autre art de la scène, en leur permettant de vivre une expérience musicale/spectacle avec des professionnels.

- Il recherche continuellement de nouvelles approches pour la réalisation de prestations qui se démarquent, inspirent et maintiennent l'intérêt tant des abonnés que du public en général.

L'OSDL, sa Fondation et les soutiens financiers :

Nous recevons de l'aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec, de l'Agglomération et de la Ville de Longueuil et du Conseil des arts du Canada. Ces subventions nous permettent de réaliser 50 % de ce que nous produisons au cours d'une année. Depuis 2005, l'OSDL s'est doté d'une Fondation qui est entièrement concentrée à le soutenir financièrement et à assurer sa pérennité. La Fondation est devenue au fil des années notre principal subventionnaire. Toutefois, une Fondation est soumise aux aléas des donateurs qui la soutiennent et indirectement des cycles de notre économie régionale. Nous avons dû au fil des dernières années réajuster nos plans et nos stratégies. Ces réorganisations nous ont forcés à remettre en cause des programmes en raison de l'absence de ressources financières adéquates et à réduire de manière substantielle notre circulation en région.

Nos défis à l'OSDL, pour les prochaines années, sont nombreux et tout ce qu'il y a de plus emballants. Nous souhaitons vivement un renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

Contribution de l'OSDL à la réflexion gouvernementale

Le milieu de la musique et des arts en général au Québec traverse une période de transformation qui requiert une forte capacité à s'adapter et à se réinventer. La façon d'écouter la musique a changé fondamentalement avec les nouveaux canaux de diffusion numérique. Il y a 10 ans nous produisions des concerts dans l'espoir de vendre des CD, nous devons maintenant faire des enregistrements pour vendre des concerts. C'est un virage à 90 degrés sans avoir les ressources financières et technologiques pour le faire avec qualité en respectant les droits des auteurs et surtout en assurant la juste rémunération des artistes dans ce processus.

Nous sommes conscients que le rythme des changements s'accélère et que nous devons réagir et nous préparer à devoir aller encore plus loin. Toutefois, comment concilier ces nouvelles exigences avec des budgets qui ont davantage tendance à diminuer qu'à nous permettre de nous rajuster à ces nouvelles réalités.

Notre mémoire fera état de nos constats et présentera des recommandations générales de notre part :

1. La musique et la nécessité d'offrir une expérience de haute qualité pour attirer un large public;
2. La place des compositeurs;
3. Les engagements financiers des différents paliers de gouvernements;
4. La reconnaissance des particuliers et mécènes qui investissent en culture;
5. Le virage numérique et la reconnaissance des droits d'auteurs et de propriétés intellectuelles;
6. La conciliation des missions régionales et de la diffusion mondiale;
7. Le rapprochement de ceux qui s'estiment exclus de l'offre culturelle.

1. La musique et la nécessité d'offrir une expérience de haute qualité pour attirer un large public

Dans notre énoncé général, nous avons mentionné l'absence de lieux adéquats de diffusion pour la musique en Montérégie. Nous considérons que la meilleure forme de diffusion pour susciter l'intérêt et l'émotion des publics est le concert en salle.

Il est difficile, voire impossible de donner une prestation de qualité pour concurrencer adéquatement la diffusion de la musique sur le web dans des lieux mal adaptés du point de vue acoustique. Il n'est pas ici question de reproduire les qualités de la Maison symphonique de Montréal, mais bien de doter des lieux de diffusion d'équipements satisfaisants pour offrir au public des conditions acoustiques ou d'accessibilité pour les personnes devant conjuguer avec différents types d'handicap leur permettant d'apprécier le talent des musiciens à leur juste valeur.

Recommandation

Le gouvernement du Québec devrait s'assurer qu'une part significative des budgets attribués à la rénovation des lieux de diffusion soit allouée à l'amélioration des conditions acoustique des salles de concert et d'accessibilité pour les autres lieux de diffusion.

2. Les compositeurs en résidence

La place réservée aux compositeurs en résidence ne nous semble pas claire dans le document de consultation « Un nouveau chapitre culturel pour le Québec ». Si les Québécois peuvent nommer plusieurs de nos dramaturges, poètes, chansonniers et romanciers, ils peinent à nommer un seul de nos compositeurs de musique. Les compositeurs en résidence sont une source importante de développement et d'éducation de nos publics. Leur contact avec le public orchestral fait évoluer leur art et leur manière d'écrire. Les périodes de résidence sont pour les orchestres des moments privilégiés pour faire croître nos signatures artistiques, nos distinctions et nos manières de programmer nos saisons. La résidence est un véritable tremplin pour les deux parties.

Recommandation

Il faut prioriser la place des compositeurs en résidence dans la nouvelle politique. Il faut augmenter les sommes dédiées aux programmes de soutien pour que la musique

québécoise évolue, fasse sa marque et traverse les continents en commençant par nos régions.

3. Les engagements financiers des différents paliers de gouvernements

Nous considérons être choyés d'être associé à une ville qui priorise la culture et qui démontre une grande sensibilité à nos besoins. Nous saluons, en outre, le projet du nouveau complexe culturel qui est piloté par la Ville de Longueuil et qui nous permettra de nous produire dans un lieu nettement mieux aménagé pour faire vivre une expérience de concert de niveau intéressant à notre public. Toutefois, au fil des années, nous avons vécu un désengagement progressif des gouvernements fédéraux et provinciaux, qui nous force à des compressions budgétaires continues dans nos coûts d'opérations et à un resserrement de notre offre de concerts. Ce désengagement, bien que léger en apparence, a été renforcé par de nouveaux transferts aux municipalités sans que les budgets nécessaires suivent. Comme la culture, bien qu'importante, n'est pas une nécessité pour la sécurité des citoyens, les budgets disponibles pour les organismes culturels n'ont pas suivi l'augmentation des coûts de vie. De plus, les nouveaux programmes et argents sont dédiés à favoriser l'émergence de nouveaux projets sans toutefois soutenir la base opérationnelle des organismes culturels.

Recommandation

Débuter un dialogue avec les organismes culturels pour établir des paramètres de financement des opérations qui prennent en considération d'assurer leur pérennité. Bonifier les subventions aux opérations dans les programmes existants.

4. La reconnaissance des particuliers et entreprises qui investissent en culture

Le gouvernement québécois a décidé d'accorder une déduction supplémentaire pour le premier don fait en culture. C'est une initiative qui doit être saluée. Trop peu d'organismes culturels, toutefois, en ont pris pleinement avantage; le don de particulier en culture au Québec n'étant pas chose fréquente. **Nous avons besoin d'incitatifs plus grands et significatifs pour lancer vraiment l'intérêt. Il faut aller plus loin pour que particuliers et entreprises s'intéressent à nous soutenir financièrement.** Les Québécois sont sensibles aux causes touchant la santé et l'enfance, les organismes culturels n'ont pas les moyens de concurrencer les grandes fondations du milieu de la santé. Nos

événements-bénéfice doivent être vendus à escompte par rapport à ceux du milieu de la santé ce qui entraîne la nécessité de faire beaucoup de petits événements relativement peu lucratifs qui engorgent une bonne partie du temps et des énergies de notre personnel.

Recommandation

Développer une formule en collaboration avec le ministère du Revenu afin d'inciter plus de particuliers et d'entreprises à contribuer davantage au développement culturel de leur communauté.

Soutenir la formation et le développement du personnel des organismes culturels pour la sollicitation de partenariats et de dons.

5. Le virage numérique et la reconnaissance des droits d'auteurs et de propriétés intellectuelles

La mise en place d'un plan culturel numérique doit être accentuée. La contrepartie devrait être d'associer ce plan à un énoncé protégeant les droits de propriétés intellectuelles et assurant les compositeurs et les musiciens une juste rémunération pour l'exercice de leur art. Nous sommes très conscients de la nécessité d'enregistrer et de diffuser pour remplir nos salles. Toutefois, il faut qu'il y ait adéquation entre notre mission en Montérégie, la diffusion internationale de notre travail par le biais du web et la juste rétribution de nos artistes. Il est possiblement intéressant pour le Québec que des Africains ou des Asiatiques deviennent des fans de l'OSDL. Toutefois, si nous sommes absents des marchés de Vaudreuil ou de Sorel, est-ce que nous assumons pleinement notre mission et nos musiciens seront-ils adéquatement compensés par les diffuseurs sur le web?

Recommandation

Favoriser la mobilité des orchestres régionaux dans leur territoire en accordant un budget incitatif pour leur déplacement dans leur région. Célébrer les organismes culturels régionaux pour leur présence un peu partout dans leur région. C'est aussi essentiel pour notre population d'avoir accès à des prestations dans leur communauté immédiate autant que la vitrine culturelle que nous voulons promouvoir à l'étranger.

6. La conciliation des missions régionales et de la diffusion mondiale

Dans le nouveau cadre d'accessibilité aux arts par le biais des réseaux sociaux, l'OSDL doit jongler avec les défis que représente le développement de publication et d'enregistrements disponibles sur le web en même temps qu'assurer une expérience de concert pour la population de l'agglomération de Longueuil, mais aussi toute la Montérégie. Nous croyons qu'il est primordial de maintenir une présence physique et une offre adéquate de concert pour la population montérégienne. Notre accès plus large aux différents diffuseurs sur le web ne doit pas se faire au détriment de l'existence de nos séries de concerts ou même de leur réduction.

La nouvelle politique devrait encourager des projets intégrés où nous pourrions à la fois faire des enregistrements et diffuser les mêmes concerts dans notre région. L'OSDL n'est pas outillé pour relever seul ce défi.

Recommandation

Favoriser la mise en place d'outils concrets pour la réalisation de projets d'enregistrements pour diffusion sur le web associés à des projets de tournée de l'OSDL dans sa région.

7. Le rapprochement de ceux qui s'estiment exclus de l'offre culturelle

Dans notre région, en outre dans l'agglomération de Longueuil, il existe de nombreux secteurs de pauvreté dans lesquels les résidents sont souvent éloignés de la vie culturelle et de la musique. L'OSDL depuis 1999 a mis en place, en partenariat avec la Commission scolaire Marie-Victorin, une série de concerts où 40 % des jeunes qui assistent à ces prestations et sont issues de milieux défavorisés.

Depuis 2007, l'OSDL, en collaboration et en alternance avec les villes de Longueuil et de Boucherville, organise un grand concert gratuit qui attire environ 12 000 spectateurs annuellement. Ce spectacle est conçu spécifiquement pour attirer un large public, et y sont présentés des œuvres de répertoire classique, d'extraits d'opéra, ainsi que de la musique de film et populaire. Également, plusieurs artistes invités, tels que Marc Hervieux et Bruno Pelletier, partagent la scène avec nos 52 musiciens. Les coûts de ce concert à lui seul représentent plus de 10 % de nos

budgets et l'OSDL et sa Fondation pourvoient plus de 40 % des argents nécessaires à sa réalisation.

L'OSDL est conscient de l'importance de la médiation culturelle pour développer son auditoire. Elle est en outre le moyen le plus efficace pour rejoindre nos différentes communautés culturelles. Il convient aussi que pour y arriver il devra rajouter à son offre de concerts. Toutefois, le manque de moyens financiers et les déficits à éponger les premières années de mise en place d'une série de concerts rendent l'aventure périlleuse et susceptible d'ébranler sérieusement notre structure financière. Il y a lieu que le Ministère de la Culture et des Communications réserve une place de choix à la médiation culturelle et place ainsi les citoyens de toutes origines au cœur des activités culturelles.

Recommandation

Inscrire la médiation culturelle comme axe de communication dans la prochaine Politique culturelle du Québec et y accorder des budgets suffisants pour soutenir les organismes dans leurs réalisations.

Conclusion

L'OSDL veut alimenter la réflexion en cours. Nous avons une vision claire de nos priorités et de nombreux projets dans nos cartables qui ne voient malheureusement pas le jour faute de financement. Le rayonnement de la musique en Montérégie est une de nos responsabilités. Toutefois, nous ne pouvons relever ce défi seul. Les gouvernements et les villes doivent donner un appui réel qui va au-delà du discours.

Nous remercions le ministère de la Culture et des Communications pour l'invitation à participer aux consultations sur l'élaboration de la nouvelle Politique culturelle du Québec. Nous espérons la mise en place d'un véritable partenariat entre le Gouvernement du Québec et les villes qui nous permettra de pleinement réaliser notre mission.